

**Assemblée générale**

Distr. générale
3 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*****Titre VIII
Services communs d'appui****Chapitre 28B
Bureau de la planification des programmes, du budget
et de la comptabilité****(Programme 24 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)******Table des matières**

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	7
B. Programme de travail	12
1. Composante 1 : planification des programmes et établissement du budget	13
2. Composante 2 : services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	17
3. Composante 3 : comptabilité générale, contributions et information financière	20
4. Composante 4 : services de trésorerie	24
5. Composante 5 : informatique financière	26

* Un résumé du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session* (A/64/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6* (A/63/6/Rev.1).



Vue d'ensemble

Tableau 28B.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	39 104 100
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	40 645 700 dollars
^a Aux taux de 2008-2009.	

Tableau 28B.2

Tableau d'effectifs proposé

Postes	Nombre	Classe
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	141	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 8 G(1 ^{re} C), 66 G(AC)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	141	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 8 G(1 ^{re} C), 66 G(AC)

Abréviations : SSG : Sous-Secrétaire général; G(1^{re}C) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

28B.1 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est chargé de l'exécution du programme de travail qui est exposé dans le présent chapitre et qui suit les orientations données par la Commission administrative et budgétaire (Cinquième Commission) de l'Assemblée générale et par le Comité du programme et de la coordination.

28B.2 Les activités programmées dans le présent chapitre relèvent du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 24 (Services de gestion et d'appui) (Cadre stratégique pour la période 2010-2011).

28B.3 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité :

- Administre le Règlement financier et les règles de gestion financière, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants, et veille à leur application;
- Établit et applique les politiques et procédures budgétaires et comptables de l'Organisation des Nations Unies conformément aux règlements et règles de gestion financière ainsi qu'aux normes pertinentes;
- Veille à une gestion avisée de toutes les ressources qui sont mises à la disposition de l'Organisation et à leur bonne utilisation, directement ou par voie de délégation de pouvoir ou d'instructions à d'autres bureaux de l'Organisation au Siège et hors Siège;
- Est responsable de l'utilisation faite des ressources financières de l'Organisation et en rend compte aux autorités compétentes;

- e) Facilite les délibérations intergouvernementales à l'Assemblée générale et la prise de décisions sur les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité de l'Organisation;
 - f) Veille à la mise en place et à l'exploitation des modules financiers du Système intégré de gestion (SIG), qui sera remplacé par le Progiciel de gestion intégré (PGI), notamment en recommandant des changements et en menant auprès des utilisateurs des tests d'acceptation, en fournissant un appui aux départements et bureaux auxquels des pouvoirs administratifs ont été délégués et en surveillant l'exploitation du système.
- 28B.4 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité mène à bien ses activités en coopérant avec les autres départements et bureaux du Secrétariat, et, le cas échéant, avec des entités du système des Nations Unies pour la mise au point de rapports, la participation à des réunions, des exposés d'information, la prestation d'un appui technique et fonctionnel, et la mise en commun d'informations et de données d'expérience.
- 28B.5 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité continue d'améliorer son fonctionnement en se conformant aux conclusions d'études externes réalisées au cours d'exercices précédents pour déterminer l'économie, la rentabilité et l'efficacité de l'organigramme, des affectations, du cadre de gestion et des opérations du Bureau mais aussi des opérations générales de trésorerie au Secrétariat de l'ONU et dans divers bureaux hors Siège, ainsi que les capacités de gestion de la trésorerie.
- 28B.6 Les conclusions retenues à la suite de ces études ont été intégrées dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, ce qui a conduit à des réaménagements et à une réorganisation des ressources de manière à ce que les activités, toutes sources de financement confondues, servent à améliorer les contrôles internes et la maîtrise des risques, à rationaliser les processus (notamment en ce qui concerne les encaissements, les décaissements et le traitement des contributions mises en recouvrement), à renforcer les services informatiques, à améliorer la gestion, l'information et la comptabilité financières ainsi que les moyens de servir les clients. Pendant l'exercice 2010-2011, le Bureau continuera de s'attacher à peaufiner la budgétisation et la gestion axées sur les résultats, notamment en améliorant la présentation du budget, en procédant à des auto-évaluations périodiques et en renforçant la coopération avec d'autres départements en matière de suivi et d'évaluation. Il participera à la configuration et au déploiement du Progiciel de gestion intégré et fera le nécessaire pour appliquer les Normes comptables internationales du secteur public.
- 28B.7 Les propositions formulées ici portent non pas sur les éléments qui concernent directement l'appui aux opérations de paix – que financerait le compte du même nom – mais plutôt sur ceux qui concernent directement les activités inscrites au budget ordinaire. Les responsabilités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité sont énoncées dans la dernière circulaire en date du Secrétaire général le concernant.
- 28B.8 Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de résultats spécifiques des différentes unités constitutives du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour l'exercice biennal 2010-2011 sont exposés en détail, avec les ressources correspondantes, aux rubriques Direction exécutive et administration, et Programme de travail.
- 28B.9 Le montant total des ressources prévues au budget ordinaire pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité s'élève à 39 104 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 541 600 dollars (3,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette diminution nette, qui apparaît au tableau 28B.4, se décompose comme suit :

- a) La diminution nette de 2 235 700 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration correspond à des coûts ponctuels liés essentiellement aux besoins de consultants et de formation en rapport avec l'application des Normes comptables internationales du secteur public et à des dépenses d'exploitation non récurrentes liées à la création en 2008-2009 de deux nouveaux postes au Bureau du Contrôleur adjoint (3 376 000 dollars). Cette diminution est en partie annulée par l'effet-report de la création en 2008-2009 de deux nouveaux postes (397 100 dollars) à la suite du rétablissement du Bureau du contrôleur adjoint (1 D-2, 1 P-4) et à l'augmentation de 743 200 dollars des objets de dépense autres que les postes entraînée par le réaligement de la mise en application des Normes comptables internationales du secteur public pour tenter de la faire coïncider avec celle du Progiciel de gestion intégré;
 - b) L'augmentation nette de 694 100 dollars au titre du programme de travail représente :
 - i) Une augmentation nette de 172 900 dollars à la rubrique Planification des programmes et établissement du budget, soit une augmentation de 190 200 dollars au titre des postes due à l'effet-report de la création d'un poste de P-5 au cours de l'exercice 2008-2009, en partie compensée par une diminution nette de 17 300 dollars des objets de dépense autres que les postes portant essentiellement sur des coûts ponctuels liés aux consultants et aux experts;
 - ii) Une augmentation nette de 328 000 dollars à la rubrique Comptabilité générale, contributions et information financière, qui comprend une majoration de 162 500 dollars des dépenses au titre des postes sous l'effet-report de la création d'un poste de P-4 pendant l'exercice 2008-2009 et un accroissement de 165 500 dollars des objets de dépense autres que les postes entraîné par l'accroissement des coûts standard des services communs d'appui en matière de bureautique fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications conformément aux accords de prestation de services;
 - iii) Une augmentation nette de 18 800 dollars à la rubrique Services de trésorerie en raison d'une augmentation des objets de dépense autres que les postes liée essentiellement aux frais de voyage du personnel;
 - iv) Une augmentation nette de 174 400 dollars à la rubrique Information financière, soit une augmentation de 216 000 dollars au titre des postes sous l'effet-report de la création d'un poste de D-1 pendant l'exercice 2008-2009, absorbée en partie par une diminution de 41 600 dollars des objets de dépense autres que les postes liée en grande partie aux services contractuels.
- 28B.10 Il est prévu que, pendant l'exercice biennal 2010-2011, des ressources extrabudgétaires de 57 010 900 dollars, soit 58,1 % de l'ensemble des ressources nécessaires, serviront à compléter les ressources du budget ordinaire pour les activités menées par le Bureau du Contrôleur et les activités de fond inscrites au programme de travail. Ce montant comprend 36 842 500 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 17 472 400 dollars sous forme de recettes au titre de l'appui aux programmes, provenant du remboursement de services que l'administration centrale fournit pour activités, fonds et programmes extrabudgétaires, et 2 696 000 dollars au titre d'autres ressources extrabudgétaires. Le montant projeté représente une augmentation d'environ 8 474 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 par suite de l'augmentation des ressources nécessaires pour le compte d'appui.
- 28B.11 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, on a identifié des ressources aux niveaux des administrateurs et des services généraux, dans la limite des capacités existantes, pour le suivi et l'évaluation au sein du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité : elles correspondent à 206 mois de travail, soit 2 991 100 dollars (à savoir 2 380 700 dollars financés par le budget ordinaire et 610 400 dollars par les ressources extrabudgétaires).

28B.12 La répartition en pourcentage des ressources prévues en 2010-2011 pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est indiquée au tableau 28B.3, les montants et postes correspondants le sont aux tableaux 28B.4 et 28B.5.

Tableau 28B.3

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	14,1	11,4
B. Programme de travail		
1. Planification des programmes et établissement du budget	25,2	3,8
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	—	18,4
3. Comptabilité générale, contributions et information financière	47,1	44,0
4. Services de trésorerie	4,4	6,9
5. Informatique financière	9,2	15,5
Total partiel B	85,9	88,6
Total	100,0	100,0

Tableau 28B.4

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2006-2007 (dépenses effectives)</i>	<i>2008-2009 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Direction exécutive et administration	1 581,5	7 771,0	(2 235,7)	(28,8)	5 535,3	285,9	5 821,2
B. Programme de travail							
1. Planification des programmes et établissement du budget	9 582,5	9 663,6	172,9	1,8	9 836,5	525,1	10 361,6
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix ^a	—	—	—	—	—	—	—
3. Comptabilité générale, contributions et information financière	16 486,3	18 117,7	328,0	1,8	18 445,7	950,8	19 396,5
4. Services de trésorerie	1 810,2	1 684,7	18,8	1,1	1 703,5	89,4	1 792,9
5. Informatique financière	959,9	3 408,7	174,4	5,1	3 583,1	186,5	3 769,6
Total (1)	30 420,3	40 645,7	(1 541,6)	(3,8)	39 104,1	2 037,7	41 141,8

2) Fonds extrabudgétaires

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	Source des fonds	2010-2011 (montant estimatif)
			a) Services d'appui ci-après :	
			i) Organismes des Nations Unies	
			Appui à des structures	
5 347,7	5 555,1		administratives extrabudgétaires	5 372,9
381,1	–		Fonds pour le Système intégré de gestion (SIG)	–
			ii) Activités extrabudgétaires	
9 105,5	9 519,2		Appui à des activités de fond extrabudgétaires	9 819,6
			Ressources provenant du remboursement des dépenses de coopération technique	2 279,9
2 051,9	2 207,9		Opérations de maintien de la paix	36 842,5
22 334,7	28 641,7		b) Activités de fond	
1 326,8	2 106,8		Fonds de péréquation des impôts	2 173,0
126,5	149,7		Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	154,7
510,5	356,5		Fonds des Nations Unies pour la démocratie	368,3
–	–		c) Projets opérationnels	–
Total partiel (2)	41 184,7	48 536,9		57 010,9
Total [(1) + (2)]	71 605,0	89 182,6		98 152,7

^a Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Tableau 28B.5
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	3	3	—	—	1	1	4	4
D-1	8	8	—	—	2	2	10	10
P-5	10	10	—	—	11	12	21	22
P-4/3	36	36	—	—	61	68	97	104
P-2/1	9	9	—	—	3	3	12	12
Total partiel	67	67	—	—	78	86	145	153

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	8	8	—	—	12	12	20	20
Autres classes	66	66	—	—	79	86	145	152
Total partiel	74	74	—	—	91	98	165	172
Total	141	141	—	—	169	184^a	310	325

^a Certains postes financés par des fonds extrabudgétaires peuvent ne pas être disponibles pour la totalité de l'exercice biennal, les besoins des fonds et programmes pour les services assurés par l'ONU pouvant changer.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 535 300 dollars

- 28B.13 Le Sous-Secrétaire général, Contrôleur, est responsable de toutes les activités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et dirige cinq unités administratives, à savoir la Division de la planification des programmes et du budget, la Division du financement du maintien de la paix, la Division de la comptabilité, la Trésorerie et le Service de l'informatique financière. Il administre, par délégation, le Règlement financier et les règles de gestion financière et veille à leur application; conseille le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à la gestion à propos de questions de politique générale concernant le budget, les plans, les programmes de travail et les finances de l'Organisation; représente le Secrétaire général aux commissions de l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi qu'au Comité du programme et de la coordination lors de la présentation de l'esquisse budgétaire, des budgets-programmes biennaux, des budgets des tribunaux pénaux, du cadre stratégique, du budget du plan-cadre d'équipement, des budgets des opérations de maintien de la paix et des rapports sur l'exécution des budgets; représente le Secrétaire général dans d'autres organes et groupes de travail du système des Nations Unies et dans d'autres instances internationales lors de l'examen de questions budgétaires et financières; établit les politiques, procédures et directives budgétaires et comptables pour l'Organisation; exerce un contrôle financier sur les ressources de l'Organisation et désigne ou accepte les fonctionnaires dont les fonctions comportent d'importantes responsabilités financières, lorsque, en vertu des règles en vigueur, ces responsabilités relèvent du Contrôleur.
- 28B.14 Le Bureau du Sous-Secrétaire général, Contrôleur, apporte une aide dans la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; s'acquitte des responsabilités déléguées au Sous-Secrétaire général, Contrôleur, en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation; établit des documents d'orientation, des rapports et des directives et donne des conseils sur les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité; évalue, examine et formule les conditions de délégation de pouvoir et de responsabilités du Contrôleur en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et veille à leur application; examine tous les accords financiers définissant les conditions applicables aux contributions volontaires, y compris les contributions en espèces et les prêts non remboursables, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation; et coordonne les activités interdépartementales concernant les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité.

- 28B.15 Faisant suite à la résolution 60/283, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé l'adoption par l'ONU des Normes comptables internationales du secteur public, le groupe de mise en œuvre de ces normes a été créé pendant l'exercice 2006-2007 au sein du Bureau du Sous-Secrétaire général, Contrôleur, avec pour tâche d'assurer la transition de l'Organisation dans les conditions requises par ces normes. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, ce groupe sera notamment chargé de continuer à définir et à documenter des politiques, des directives et des procédures comptables conformes à ces normes, en harmonie avec le nouveau progiciel de gestion intégré; de veiller à la mise en place de circuits de communication efficaces avec l'ensemble des services financiers de l'ONU, de contrôler et de mettre en œuvre des programmes de formation pour le personnel financier; de coordonner une analyse approfondie des immobilisations et des bilans de l'Organisation afin de prévoir un bilan d'ouverture conforme aux Normes comptables internationales du secteur public; et de proposer des révisions au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation en fonction des nouvelles normes.
- 28B.16 Il convient de rappeler que, dans sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a entériné la proposition du Secrétaire général concernant le rétablissement du bureau et des fonctions du Contrôleur adjoint à compter de l'exercice 2008-2009. Le Contrôleur adjoint à la classe D-2 contrôle la gestion générale du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et donne des orientations au personnel financier de l'Organisation. Il est chargé de répondre à la nécessité de rendre plus opportunes les actions administratives et de veiller à ce qu'elles soient examinées à fond et approuvées, ce qui nécessite également de prévoir les ressources de gestion nécessaires pour mener des initiatives opérationnelles, de revoir les financements extrabudgétaires, d'évaluer les ressources afin qu'elles soient suffisantes pour intervenir avec efficacité et diligence et assurer le suivi de l'application du nombre croissant de recommandations formulées au sujet des contrôles par le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes. Cela permet de mieux répartir entre le Contrôleur et le Contrôleur adjoint les actions à mener en amont pour bien traiter les questions complexes et cruciales des finances et de leur gestion.

Tableau 28B.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter l'exécution intégrale des mandats assignés par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion des ressources financières et l'administration du programme de travail et du personnel du Bureau

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Gestion et contrôle financiers de qualité dans l'Organisation

a) Absence d'observations défavorables marquantes dans les rapports d'audit concernant la gestion et le contrôle financiers

Mesure des résultats

2006-2007 : aucune observation défavorable marquante

2008-2009 (estimation) : aucune observation défavorable marquante

2010-2011 (objectif) : aucune observation défavorable marquante

b) Le programme de travail du Bureau est géré efficacement et son exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières adéquates	b) Diminution du nombre de jours requis pour approuver les accords-cadres conclus avec les donateurs, les agents d'exécution et les pays hôtes <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 8 jours 2008-2009 (estimation) : 8 jours 2010-2011 (objectif) : 7 jours
c) Recrutement et affectation des membres du personnel en temps utile	c) Délai de sélection égal ou inférieur à 120 jours <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 116 jours 2008-2009 (estimation) : 138 jours 2010-2011 (objectif) : 120 jours
d) Amélioration des politiques financières	d) Aide portant sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, des politiques et des procédures <i>Mesure des résultats</i> : pourcentage de représentants des clients qui se déclarent satisfaits de l'aide reçue) 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 60 % 2010-2011 (objectif) : 80 %
e) Amélioration de la distribution géographique des postes et de l'équilibre des sexes	e) i) Pourcentage du personnel du Bureau en provenance d'États Membres non représentés ou sous-représentés <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 20 % 2008-2009 (estimation) : 40 % 2010-2011 (objectif) : 40 % ii) Proportion des femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'au moins un an <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 50 % 2008-2009 (estimation) : 54,2 % 2010-2011 (objectif) : 50 %
f) Amélioration des délais de soumission de la documentation	f) Proportion accrue des documents d'avant-session soumis dans les délais prescrits <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 55 % 2008-2009 (estimation) : 85 % 2010-2011 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 28B.17 Cette composante devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si toutes les parties prenantes appliquent intégralement le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants.

Produits

- 28B.18 Les produits finals de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : 25 réunions environ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; 12 réunions environ du Comité du programme et de la coordination; 35 réunions environ (réunions officielles et séances de consultation) de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale;
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : organisation de réunions sur des questions d'intérêt mutuel avec des membres des services financiers du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions, au nombre de 8 environ;
 - c) Services consultatifs (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Conseils sur les accords financiers relatifs aux contributions volontaires conclus entre l'ONU et des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des donateurs privés notamment (500);
 - ii) Aide portant sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, des procédures et des politiques (80);
 - d) Services d'appui administratif et financier (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : examen et approbation des délégations de pouvoir s'agissant des questions financières, et notamment examen et approbation des demandes concernant la désignation des fonctionnaires appelés à exercer des fonctions substantielles de gestion des ressources financières conformément à la circulaire ST/SGB/2005/7 du Secrétaire général (480); ateliers sur les questions financières à l'intention des chefs d'administration et des chefs de services financiers (4); ateliers de formation du personnel financier aux Normes comptables internationales du secteur public (23);
 - e) Modification du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU découlant de l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public.

Tableau 28B.7

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 933,9	3 331,0	10	10
Autres objets de dépense	4 837,1	2 204,3	—	—
Total partiel	7 771,0	5 535,3	10	10
Fonds extrabudgétaires	1 897,8	6 487,0	4	5
Total	9 668,8	12 022,3	14	15

28B.19 Le montant prévu de 5 535 300 dollars, en diminution de 2 235 700 dollars, permettrait de financer le maintien de 10 postes (7 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 3 agents des services généraux) (3 331 000 dollars) et d'autres objets de dépense (2 204 300 dollars) liés aux autres dépenses de personnel, aux consultants, aux frais de voyage des fonctionnaires, aux services contractuels et autres dépenses de fonctionnement au Bureau du Sous-Secrétaire général, Contrôleur. L'augmentation au titre des postes (397 100 dollars) traduit l'effet-report de la création de deux postes (1 D-2 et 1 P-4) pendant l'exercice biennal 2008-2009 en rapport avec le rétablissement du Bureau du Contrôleur adjoint. La réduction de 2 632 800 dollars des autres objets de dépense correspond à l'effet net des coûts ponctuels de fonctionnement liés à la création en 2008-2009 de deux nouveaux postes au Bureau du Contrôleur adjoint et aux services de consultants et de formation en rapport avec l'application des Normes comptables internationales du secteur public. Cette réduction est en partie annulée par l'augmentation des ressources que nécessitera le recrutement du personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour procéder au nettoyage des données sur les biens durables et non durables qui devront être capitalisés aux termes des Normes comptables internationales du secteur public.

28B.20 Cette composante du sous-programme bénéficie de 6 487 000 dollars de ressources extrabudgétaires, y compris cinq postes (4 administrateurs et 1 agent des services généraux) dont les titulaires fournissent un appui administratif et des services financiers liés à la coordination des recommandations issues des audits et des contrôles, au suivi et à l'évaluation, aux accords financiers relatifs aux contributions volontaires conclus entre l'ONU et des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des donateurs privés, à l'aide portant sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, des procédures et des politiques, et à l'examen et à l'approbation des délégations de pouvoir s'agissant des questions financières. Le volume des ressources extrabudgétaires nécessaires, par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, demeure essentiellement inchangé, sauf en ce qui concerne les besoins prévus au titre des opérations de maintien de la paix liées à l'application des Normes comptables internationales du secteur public.

B. Programme de travail¹

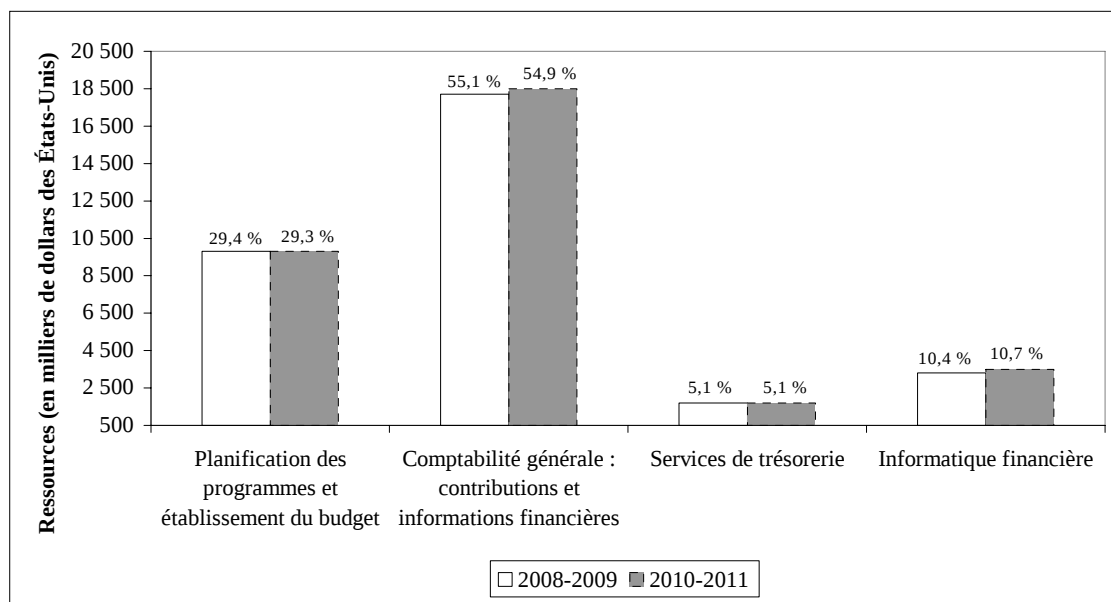
Tableau 28B.8

Ressources nécessaires, par composante

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
1. Planification des programmes et établissement du budget	9 663,6	9 836,5	33	33
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix ^a	—	—	—	—
3. Comptabilité générale : contributions et informations financières	18 117,7	18 445,7	82	82
4. Services de trésorerie	1 684,7	1 703,5	5	5
5. Informatique financière	3 408,7	3 583,1	11	11
Total partiel	32 874,7	33 568,8	131	131
Fonds extrabudgétaires	46 639,1	50 523,9	165	179
Total	79 513,8	84 092,7	296	310

^a Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Ressources nécessaires par sous-programme (budget ordinaire)



¹ Sous-programme 2 du programme 24 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

1. Composante 1 : planification des programmes et établissement du budget

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 836 500 dollars

- 28B.21 L'exécution de la planification des programmes et de l'établissement du budget incombe à la Division de la planification des programmes et du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Cette composante sera exécutée conformément à la stratégie définie à la composante 1 (Planification des programmes et établissement du budget) du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 28B.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mobiliser les ressources nécessaires pour financer les programmes et les activités assignés au Secrétariat et améliorer la gestion de l'utilisation de ces ressources

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration des rapports adressés aux États Membres sur les questions se rapportant au budget-programme et aux budgets des tribunaux pénaux

a) i) Accroissement du pourcentage des rapports et des renseignements supplémentaires soumis dans les délais fixés pour la publication des documents

Mesure des résultats

Documents budgétaires

2006-2007 : 60 %
2008-2009 (estimation) : 75 %
2010-2011 (objectif) : 100 %

Renseignements supplémentaires

2006-2007 : 100 %
2008-2009 (estimation) : 100 %
2010-2011 (objectif) : 100 %

ii) Augmentation du nombre d'États Membres se déclarant satisfaits de la clarté, de la qualité et de l'exhaustivité des documents budgétaires et des compléments d'information

Mesure des résultats

Documents budgétaires

2006-2007 : 15 personnes interrogées sur 18, soit 83,3 %
2008-2009 (estimation) : 100 % d'un plus grand nombre de personnes interrogées
2010-2011 (objectif) : 100 % d'un plus grand nombre de personnes interrogées

Renseignements supplémentaires écrits

2006-2007 : 15 personnes interrogées sur 18,
soit 83,3 %

2008-2009 (estimation) : 100 % d'un plus
grand nombre de personnes interrogées

2010-2011 (objectif) : 100 % d'un plus grand
nombre de personnes interrogées

**Renseignements supplémentaires fournis
lors des délibérations**

2006-2007 : 13 personnes interrogées sur 16,
soit 81,2 %

2008-2009 (estimation) : 100 % d'un plus
grand nombre de personnes interrogées

2010-2011 (objectif) : 100 % d'un plus grand
nombre de personnes interrogées

b) Amélioration du suivi et du contrôle du
budget-programme et des budgets des tribunaux
pénaux

b) Diminution des engagements non liquidés et
annulation des engagements d'exercices
antérieurs, en pourcentage des crédits définitifs

Mesure des résultats

2006-2007 : 4,3 %

2008-2009 (estimation) : 3 %

2010-2011 (objectif) : 2 %

c) Amélioration du suivi des activités et des
services aux clients qui sont financés par des
ressources extrabudgétaires

c) i) Réduction des délais d'ouverture des
crédits extrabudgétaires

Mesure des résultats

2006-2007 : 3 jours en moyenne

2008-2009 (estimation) : 3 jours en moyenne

2010-2011 (objectif) : 3 jours en moyenne

ii) Diminution (en pourcentage) de l'écart
entre le montant des crédits extrabudgétaires
et celui des dépenses

Mesure des résultats

(Solde en pourcentage des crédits alloués)

2006-2007 : 16,8 %

2008-2009 (estimation) : 8 %

2010-2011 (objectif) : 5 %

iii) Ramener le pourcentage de clients
insatisfaits à 0 %

Mesure des résultats

2006-2007 : 9,3 % (3 personnes interrogées
sur 32)

2008-2009 (estimation) : 0 %

2010-2011 (objectif) : 0 %

Facteurs externes

- 28B.22 Cette composante devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si toutes les parties prenantes a) appliquent intégralement le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants, et b) fournissent à temps des renseignements précis et les justificatifs nécessaires.

Produits

- 28B.23 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : appui fonctionnel pour quelque 45 séances officielles et 200 séances officieuses de la Cinquième Commission; une trentaine de séances officielles et une quarantaine de réunions de consultation du Comité du programme et de la coordination; une trentaine de réunions du Conseil économique et social; 130 réunions environ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; et consultations officieuses d'autres grandes commissions de l'Assemblée générale sur demande;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : environ 340 rapports, dont l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013; le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [47 fascicules, 39 documents contenant des informations financières supplémentaires présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et 1 document (version abrégée)]; rapports d'exécution du budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (2); projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (29 fascicules et un document récapitulatif); budgets annuels et rapports sur l'exécution du budget des tribunaux internationaux (6); états des incidences sur le budget-programme, prévisions révisées et déclarations orales (150); prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (14 rapports et 8 rapports donnant des informations financières supplémentaires au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires); rapports ponctuels relatifs au budget-programme (40); et documents de séance et compléments d'information à l'intention des organes délibérants selon les besoins;
- b) Autres services (budget ordinaire) :
 - i) Fourniture d'une assistance à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination pour l'établissement de leurs rapports à l'Assemblée générale (une soixantaine);
 - ii) Organisation et animation d'ateliers et de réunions d'information sur la budgétisation axée sur les résultats, notamment de réunions d'information à l'intention des départements sources de renseignements, des étudiants et des États Membres, ainsi qu'à l'intention de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans le cadre de leur programme d'orientation pour les nouveaux délégués à la Cinquième Commission (20);

- c) Services d'appui administratif et financier (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Examen des projets de résolution dont sont saisis les organes délibérants et leurs organes subsidiaires, dont le Conseil des droits de l'homme, en ce qui concerne d'éventuelles incidences financières, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique et social et de ses commissions techniques, selon les cas (800);
 - ii) Émission d'autorisations de dépenses, fourniture de conseils et publication de directives et d'instructions; établissement d'avis d'allocation de crédits et d'approbation des tableaux d'effectifs (2 400); établissement des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues ou extraordinaires (30); examen et analyse des propositions annuelles ayant trait à l'utilisation des fonds extrabudgétaires (1 100); contrôle des dépenses; et réponses, sur demande, aux questions des États Membres sur les fonds d'affectation spéciale;
 - iii) Contrôle des dépenses de personnel effectives et des tendances inflationnistes; établissement de tableaux de coûts standard et mise au point des paramètres utilisés pour chiffrer les coûts dans le budget-programme; tenue de statistiques sur les postes vacants et du fichier des agents certificateurs;
 - iv) Détermination de la moyenne mensuelle des effectifs des contingents pour le calcul des montants à rembourser aux pays qui en fournissent et versement des sommes remboursables;
 - v) Fourniture de directives concernant l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur les questions relatives au budget-programme et aux fonds extrabudgétaires;
 - vi) Fourniture de conseils et d'orientations d'ordre budgétaire et financier au titre de l'assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges et aux tribunaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie.

Tableau 28B.10

Ressources nécessaires : planification des programmes et établissement du budget

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	9 404,7	9 594,9	33	33
Autres objets de dépense	258,9	241,6	—	—
Total partiel	9 663,6	9 836,5	33	33
Fonds extrabudgétaires	2 474,1	2 194,3	10	9
Total	12 137,7	12 030,8	43	42

28B.24 Les ressources d'un montant de 9 836 500 dollars, correspondant à une augmentation nette de 172 900 dollars, permettraient de financer les 33 postes existants, dont 23 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 postes de la catégorie des services généraux (9 594 900 dollars), et les autres objets de dépense (241 600 dollars), dont les autres

dépenses de personnel, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, des fournitures et du matériel et du mobilier et des équipements. L'augmentation au titre des postes (190 200 dollars) tient compte de l'effet-report de la création d'un poste P-5 au cours de l'exercice biennal 2008-2009. La diminution nette au titre des autres objets de dépense (17 300 dollars) se rapporte essentiellement à des dépenses non renouvelables au titre des services de consultants et à une diminution des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel, des frais généraux de fonctionnement et des fournitures et du matériel, compensée en partie par une augmentation des ressources nécessaires au titre des services contractuels en raison de l'augmentation des coûts unitaires appliqués au calcul du coût des services d'informatique fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications.

- 28B.25 Cette composante du sous-programme est financée au moyen de fonds extrabudgétaires d'un montant de 2 194 300 dollars, y compris neuf postes (5 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 4 postes de la catégorie des services généraux) qui viendront compléter les ressources imputées au budget ordinaire pour financer les services aux organes intergouvernementaux et fournir un appui technique et administratif en matière de questions financières et budgétaires, notamment en ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions et la préparation de la documentation à l'intention des organes délibérants. La diminution du montant des ressources extrabudgétaires nécessaires par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 tient compte de la suppression proposée d'un poste P-4 en raison de la diminution des ressources extrabudgétaires.

2. Composante 2 : services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

- 28B.26 L'exécution de cette composante incombe à la Division du financement des opérations de maintien de la paix, qui relève du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Cette composante sera exécutée conformément à la stratégie définie à la composante 2 (services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix) du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 28B.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mobiliser les ressources nécessaires pour financer les opérations de maintien de la paix et en assurer l'administration effective et efficace

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

a) Surveillance et contrôle renforcés des budgets des opérations de maintien de la paix

a) i) Augmentation du taux d'exécution du budget en pourcentage des crédits ouverts

Mesure des résultats

2006-2007 : 93 %

2008-2009 (estimation) : 94 %

2010-2011 (objectif) : 95 %

	ii) Augmentation du pourcentage de rapports sur le budget et son exécution soumis dans les délais prévus pour la publication des documents <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 50 % 2008-2009 (estimation) : 95 % 2010-2011 (objectif) : 100 %
b) Meilleure ponctualité des paiements dus au titre des contingents	b) Les montants dus au titre des contingents sont payés dans un délai de 3 mois <i>Mesure des résultats</i> : (durée de la responsabilité) 2006-2007 (estimation) : 3 mois 2008-2009 (estimation) : 3 mois 2010-2011 (objectif) : 3 mois

Facteurs externes

- 28B.27 Cette composante devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le moment de l'approbation par le Conseil de sécurité et la nature des mandats qui déterminent la création, la prorogation, l'expansion, l'ampleur et le volume des activités de chacune des opérations de maintien de la paix, et donc des ressources nécessaires, suivent les schémas normaux; b) les sommes mises en recouvrement sont versées ponctuellement; et c) toutes les parties prenantes appliquent intégralement le Règlement financier et les règles de gestion financière, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions des organes délibérants.

Produits

- 28B.28 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : une trentaine de séances officielles et une soixantaine de réunions de consultation de la Cinquième Commission; une centaine de séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : présentation à l'Assemblée générale de 72 rapports sur les prévisions budgétaires et sur l'exécution du budget concernant le financement des missions en cours, la situation financière des missions terminées et les chiffres définitifs concernant l'exécution du budget des missions en liquidation, ainsi que de rapports sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix; et présentation au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'une trentaine de communications écrites sur des questions ponctuelles concernant le financement des opérations de maintien de la paix;
 - b) Services d'appui administratif et services financiers (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Contrôle budgétaire : émission et révision des avis d'allocation de crédit et des autorisations relatives aux tableaux d'effectifs (800);

- ii) Suivi de la gestion financière : gestion de la trésorerie des comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix et utilisation du fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (42);
- iii) Remboursement des gouvernements : lettres aux pays fournissant des contingents relatives au versement des sommes dues au titre du remboursement du coût des contingents (1 000);
- iv) Liaison avec les gouvernements : échanges de vues avec les représentants des États Membres, notamment fournisseurs de contingents, sur les questions financières concernant les opérations de maintien de la paix et les sommes dues par les missions;
- v) Initiation d'environ 400 membres du personnel des missions au maniement du mécanisme amélioré de suivi des fonds et de 60 fonctionnaires du Siège et de 120 membres du personnel des missions [y compris de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)] au maniement du progiciel budgétaire intégré;
- vi) Directives techniques données au personnel du Siège et des missions de maintien de la paix concernant le progiciel budgétaire intégré;
- vii) Directives à l'intention des missions concernant l'élaboration des projets de budget et des rapports d'exécution, notamment en ce qui concerne le Règlement financier et les règles de gestion financière, les méthodes et procédures comptables, la budgétisation axée sur les résultats et la formulation de recommandations à l'intention des organes délibérants;
- viii) Visites régionales effectuées dans 16 missions de terrain pour donner des conseils stratégiques et fournir une assistance sur place concernant les questions administratives et financières;
- ix) Organisation et tenue de 18 visioconférences avec les opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique de Brindisi sur les questions (hypotheses budgétaires, justification des projets) qui se posent lors de l'établissement d'un rapport sur un budget ou sur son exécution.

Tableau 28B.12

Ressources nécessaires : services financiers relatifs aux questions d'opérations de maintien de la paix

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Fonds extrabudgétaires	10 354,9	10 489,5	30	34

28B.29 Les ressources nécessaires au fonctionnement de la Division proviennent exclusivement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les ressources nécessaires pendant l'exercice biennal 2010-2011 tiennent compte de la transformation proposée de quatre postes de temporaire P-3 en postes permanents et le reclassement d'un poste P-3 à la classe P-4, propositions qui seront examinées par l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante-troisième session en mai 2009 (voir A/63/767).

3. Composante 3 : comptabilité, contributions et information financière

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 18 445 700 dollars

- 28B.30 L'exécution de cette composante incombe principalement à la Division de la comptabilité, qui relève du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. La Division de la comptabilité se compose actuellement du Bureau du Directeur, du Service de l'information financière (Section de la comptabilité centrale, Section des comptes des opérations de maintien de la paix, Section de la comptabilité des fonds d'affectation spéciale et de la coopération technique), du Service des assurances et des décaissements (Section de l'assurance maladie et de l'assurance-vie, Section des états de paie et des paiements, Section des assurances commerciales et des indemnisations, qui comprend le secrétariat du Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation et le Comité des réclamations) et du Service des contributions et de la coordination des politiques. Cette composante sera exécutée conformément à la stratégie décrite au titre de la composante 3 (comptabilité, contributions et information financière) du sous-programme 2 (planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 24 (services de gestion et d'appui) du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 28B.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer encore la qualité des états financiers et la satisfaction des clients quant à la prestation des services, mobiliser des fonds pour faire face aux dépenses encourues par l'Organisation au titre de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies et améliorer l'application des décisions correspondantes

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration du caractère exhaustif des données financières	a) i) Opinion favorable du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers <i>Mesure des résultats :</i> (une opinion favorable, modifiée ou réservée est indiquée par les nombres 1, 2 et 3, respectivement.) 2006-2007 : 1 2008-2009 (estimation) : 1 2010-2011 (objectif) : 1 ii) Pas plus de 2 opinions défavorables majeures au sujet d'autres questions financières <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 2 recommandations 2008-2009 (estimation) : 2 recommandations 2010-2011 (objectif) : 2 recommandations

- b) Exécution des opérations financières dans les délais et sans erreur
- b) i) Augmentation du pourcentage de paiements et d'opérations comptabilisés dans les 30 jours suivant la réception de tous les documents nécessaires
- Mesure des résultats* : [pourcentage des versements correspondant aux prestations dues à la cessation de service, à l'indemnité pour frais d'études, aux créances de fournisseurs et au remboursement de frais de voyage traités dans les 30 jours suivant la réception de la documentation voulue (chaque élément est affecté du même coefficient de pondération)]
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 85 %
2008-2009 (estimation) : 87 %
2010-2011 (objectif) : 89 %
- ii) Rapprochements bancaires effectués dans les 30 jours suivant la fin du mois
- Mesure des résultats* : (pourcentage de comptes bancaires)
- 2006-2007 : 84 %
2008-2009 (estimation) : 96 %
2010-2011 (objectif) : 98 %
- c) Des polices d'assurance plus favorables à l'Organisation
- c) i) Nombre d'améliorations ou d'ajustements favorables apportés aux polices d'assurance
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 2 améliorations
2008-2009 (estimation) : 2 améliorations
2010-2011 (objectif) : 2 améliorations
- d) Amélioration des délais de présentation de la documentation dont les États Membres ont besoin pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions relatives au barème des quotes-parts, à la base de financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions
- d) i) Maintien de la proportion de rapports mensuels sur l'état des contributions soumis au plus tard à la fin du mois suivant
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 75 %
2008-2009 (estimation) : 75 %
2010-2011 (objectif) : 90 %
- ii) Augmentation du pourcentage de documents d'avant-session sur les barèmes des quotes-parts et la base du financement des opérations de maintien de la paix présentés dans les délais prescrits pour la publication des documents

Mesure des résultats

2006-2007 : 75 %

2008-2009 (estimation) : 85 %

2010-2011 (objectif) : 90 %

Facteurs externes

- 28B.31 Les objectifs visés et les réalisations escomptées pour cette composante devraient être atteints à condition que les informations nécessaires soient complètes et présentées sans retard et que les systèmes informatiques, notamment le SIG, ne subissent pas de pannes ni de dysfonctionnements importants.

Produits

- 28B.32 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2010-2011 sont les suivants :

- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Service des réunions : environ 10 séances officielles et 25 réunions de consultation de la Cinquième Commission et environ 50 séances officielles et 8 réunions de consultation du Comité des contributions;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports financiers annuels et biennaux du Secrétaire général à l'Assemblée générale (3); environ 3 rapports à la Cinquième Commission et 30 rapports au Comité des contributions; environ 110 documents de séance pour la Cinquième Commission et le Comité des contributions; rapports ponctuels, préparés sur demande, sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'application de l'Article 19 de la Charte, les mesures visant à encourager le règlement des quotes-parts et d'autres questions connexes; et rapports sur la situation financière de l'Organisation (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Communication d'informations en vue des préparatifs des conférences annuelles pour les annonces de contributions aux activités de développement et aide à l'enregistrement et au décompte des résultats, complétée par les activités nécessaires de suivi;
 - ii) Supports techniques en série : environ 1 500 états financiers concernant le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix, les fonds d'affectation spéciale, les activités de coopération technique, les activités productrices de recettes, les opérations créées par le Conseil de sécurité et les autres comptes spéciaux; rapports mensuels sur l'état des contributions (24);
 - iii) Supports techniques isolés : documents pour la mise en recouvrement des contributions, concernant le Fonds de roulement, le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux (24);
 - iv) Autres supports : communication aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à d'autres organisations internationales, à des organisations non gouvernementales et au public, sur demande, d'informations sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'état des contributions et diverses questions connexes (2);

- c) Appui administratif et services financiers (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Comptabilité générale : examen et traitement de l'ensemble des reçus, des paiements, des obligations et des bordereaux interservices; analyse et rapprochement des comptes, y compris l'ensemble des comptes créditeurs et débiteurs, des comptes interservices et des comptes bancaires; examen et consolidation de l'ensemble des comptes des bureaux extérieurs; conseils à divers services, notamment aux bureaux extérieurs et aux missions de maintien de la paix, sur des questions comptables et financières et les systèmes dédiés; mise au point, le cas échéant, de nouvelles politiques, pratiques et procédures comptables d'un bon rapport coût-efficacité;
 - ii) Paiements et décaissements : paiement des traitements et indemnités et des autres prestations; traitement des remboursements d'impôt sur le revenu; versement des sommes dues aux fonctionnaires à la cessation de service; paiement des fournisseurs et des sous-traitants; traitement des demandes de remboursement des frais de voyage; établissement des relevés des émoluments et de rapports, y compris les rapports et états annuels de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
 - iii) Gestion et coordination de toutes les activités concernant l'assurance-vie, l'assurance maladie, l'assurance des biens et l'assurance responsabilité; étude de nouvelles formules d'assurance, selon les besoins, compte tenu de l'évolution du marché mondial de l'assurance;
 - iv) Services de secrétariat au Comité des réclamations et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation;
 - v) Émission d'avis de recouvrement pour le Fonds de roulement, le budget ordinaire, les activités de maintien de la paix, les tribunaux internationaux et les activités extrabudgétaires [organes créés par traité, etc. (environ 140 au cours de l'exercice biennal)]; communication d'informations et de réponses au Comité des commissaires aux comptes sur les questions liées aux contributions (chaque année).

Tableau 28B.14

Ressources nécessaires : comptabilité, contributions et information financière

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	17 264,3	17 426,8	82	82
Autres objets de dépense	853,4	1 018,9	–	–
Total partiel	18 117,7	18 445,7	82	82
Fonds extrabudgétaires	23 853,6	25 108,3	98	108
Total	41 971,3	43 554,0	180	190

28B.33 Les ressources d'un montant de 18 445 700 dollars, en augmentation de 328 000 dollars, doivent permettre de financer le maintien de 82 postes, dont 28 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 54 postes d'agent des services généraux (17 426 800 dollars), et les autres objets de dépense (1 018 900 dollars) – autres dépenses de personnel, frais de voyage, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel.

L'augmentation de 162 500 dollars au titre des postes résulte de l'effet-report de la création d'un poste de classe P-4 au cours de l'exercice biennal 2008-2009. L'augmentation nette de 165 500 dollars au titre des autres objets de dépense porte globalement sur les frais de voyage et les services contractuels et s'explique par la hausse des coûts unitaires appliquée aux services informatiques par le Bureau des technologies de l'information et des communications.

- 28B.34 Cette composante est financée par des ressources extrabudgétaires d'un montant de 25 108 300 dollars correspondant à 108 postes (37 postes d'administrateur et 71 postes d'agent des services généraux) destinés à assurer des services fonctionnels, administratifs et financiers, en complément des ressources du budget ordinaire. Dans l'ensemble, le volume des ressources reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, à l'exception de l'augmentation anticipée des ressources au titre des opérations de maintien de la paix.

4. Composante 4 : services de trésorerie

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 703 500 dollars

- 28B.35 L'exécution de cette composante incombe à la trésorerie du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Elle sera exécutée conformément à la stratégie décrite au titre de la composante 4 (services de trésorerie) du sous-programme 2 (planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 24 (services de gestion et d'appui) du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 28B.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'organisation : Assurer le placement prudent des fonds et améliorer la gestion de la trésorerie

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- a) Maintien d'une gestion prudente des fonds

- a) i) Taux de rendement du portefeuille de placements en dollars des États-Unis égal ou supérieur au taux de rendement des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours

Mesure des résultats

2006-2007 : 4,07 %

2008-2009 (estimation) : 4,25 %

2010-2011 (objectif) : 1,5 %

- ii) Taux de rendement du portefeuille de placements en euros égal ou supérieur au taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour (EONIA)

Mesure des résultats

2006-2007 : 3,29 %

2008-2009 (estimation) : 3,75 %

2010-2011 (objectif) : 0,50 %

- b) Amélioration de l'efficacité et de la sécurité des systèmes de paiement b) i) Maintien à zéro des pertes financières

Mesure des résultats : (nombre de pertes de trésorerie)

2006-2007 : 0

2008-2009 (estimation) : 0

2010-2011 (objectif) : 0

- b) ii) Accroissement du pourcentage de décaissements automatiques passant par la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT)

Mesure des résultats

2006-2007 : 94 %

2008-2009 (estimation) : 95 %

2010-2011 (objectif) : 95 %

- iii) Réduction du nombre de comptes bancaires

Mesure des résultats

2006-2007 : 440

2008-2009 (estimation) : 459

2010-2011 (objectif) : 475

Facteurs externes

- 28B.36 La trésorerie devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées, compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêt. Toutefois, des facteurs économiques indépendants de sa volonté pourraient avoir des effets contraires sur ces taux, ce qui réduirait le rendement réel des placements. Dans les pays qui accueillent des opérations sur le terrain, des bureaux extérieurs, des programmes et des fonds des Nations Unies, il pourrait ainsi être nécessaire de créer davantage de comptes bancaires.

Produits

- 28B.37 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2010-2011, qui découlent de l'appui administratif et des services financiers (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires), sont les suivants : gestion de comptes bancaires dans le monde entier; rapprochement quotidien des soldes de trésorerie et enregistrement de la comptabilité des placements en diverses devises avant communication à la Division de la comptabilité; évaluation de la gestion de la trésorerie et des fonctions de caisse et communication à toutes les missions d'informations sur les politiques et les procédures permettant d'assurer la bonne garde des ressources financières; calcul, à la demande, de la position de trésorerie et des prévisions d'encaisse; tenue de liquidités en devises diverses en vue de répondre aux besoins de trésorerie des missions de maintien de la paix; administration sûre et sans pertes des placements gérés centralement au titre du budget ordinaire de l'Organisation, des opérations de maintien de la paix, des fonds généraux d'affectation spéciale, des fonds de coopération technique, du compte séquestre, du fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres, de façon à maintenir les liquidités voulues et à obtenir le rendement maximum; traitement sans retard des demandes de paiements internationaux, y compris le versement des traitements du personnel de maintien de la paix.

Tableau 28B.16

Ressources nécessaires : services de trésorerie

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 582,0	1 582,0	5	5
Autres objets de dépense	102,7	121,5	–	–
Total partiel	1 684,7	1 703,5	5	5
Fonds extrabudgétaires	3 995,5	3 907,1	11	11
Total	5 680,2	5 610,6	16	16

28B.38 Les ressources d'un montant de 1 703 500 dollars, en augmentation nette de 18 800 dollars, doivent permettre de financer le maintien de 5 postes, dont 3 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux (1 582 000 dollars), et les autres objets de dépense (121 500 dollars) – autres dépenses de personnel, frais de voyage, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel. L'augmentation de 18 800 dollars s'explique par la hausse des dépenses prévues au titre des déplacements du personnel et du remplacement du matériel de bureautique.

28B.39 Cette composante est financée par des ressources extrabudgétaires d'un montant de 3 907 100 dollars correspondant à 11 postes (5 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux) dont les responsabilités consisteront à : gérer les comptes bancaires des opérations de maintien de la paix et d'autres comptes d'appui; prendre des décisions en matière de placements pour tous les fonds d'appui; effectuer des paiements pour le compte de toutes les missions, du personnel international de maintien de la paix, des pays fournissant des contingents, des États Membres et des fournisseurs; appliquer et mettre à jour les politiques et les procédures de transport et de dépôt de fonds des missions; évaluer la gestion de la trésorerie et les fonctions de caisse et dispenser à toutes les missions des conseils sur les politiques et les procédures de la trésorerie permettant de préserver les ressources financières; mettre en œuvre des accords-cadres bancaires entre les missions et les institutions financières locales; communiquer avec des banques du monde entier pour effectuer des paiements internationaux à la demande des missions de maintien de la paix, des pays fournissant des contingents et des États Membres. Dans l'ensemble, le volume des ressources reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2008-2009.

5. Composante 5 : informatique financière

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 583 100 dollars

28B.40 L'exécution de cette composante incombe au Service de l'informatique financière du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Elle sera exécutée conformément à la stratégie décrite au titre de la composante 5 (informatique financière) du sous-programme 2 (planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 24 (services de gestion et d'appui) du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 28B.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des réésultats**Objectif de l'organisation :** Accroître l'efficacité des procédures financières internes**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

a) Compatibilité de la stratégie du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité en matière de besoins opérationnels avec les Normes comptables internationales pour le secteur public et le progiciel de gestion intégré

a) i) Pourcentage des besoins opérationnels du Bureau pleinement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public et adaptés au progiciel de gestion intégré

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : à déterminer

2010-2011 (objectif) : à déterminer

ii) Augmentation du pourcentage de données relatives aux ressources extrabudgétaires intégrées au système d'information financière

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : à déterminer

2010-2011 (objectif) : à déterminer

b) Ressources d'assistance technique suffisantes pour tous les systèmes essentiels du Bureau

b) Baisse du pourcentage des demandes de services d'assistance non traitées dans les délais prescrits

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 0 %

2010-2011 (objectif) : 0 %

c) Amélioration des rapports de gestion financière

c) Augmentation du pourcentage de clients interrogés jugeant au moins bonne ou très bonne la facilité d'accès aux informations financières

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 100 %

2010-2011 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 28B.41 Le Service de l'informatique financière devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que toutes les parties concernées participent aux travaux préparatoires visant à adapter les politiques et les procédures financières aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au progiciel de gestion intégré, que l'évolution des technologies et les

progrès réalisés dans les secteurs dédiés soient pris en compte dans les projets concernés et que les parties intéressées assument leurs responsabilités et respectent leurs obligations en coopérant pleinement à la réalisation des objectifs du Service.

Produits

28B.42 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2010-2011, qui découlent de l'appui administratif et des services financiers (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires), sont les suivants :

- a) Assistance aux clients par des services d'analyse de gestion, notamment l'examen et la remise à plat des modes de fonctionnement fondée sur les pratiques exemplaires;
- b) Tenue à jour et exploitation d'un système informatisé d'information budgétaire et gestion de la base de données (structure et saisie des données et contrôle du système);
- c) Appui informatique : tenue du plan comptable et des autres tableaux financiers de référence du SIG; élaboration d'applications en fonction des besoins; maintenance de la plate-forme NOVA d'établissement de rapports; liaison informatique avec d'autres systèmes du Siège; administration du système de remboursement des impôts; exécution des fonctions d'administration du réseau local; assistance technique aux postes de travail; maintenance des serveurs;
- d) Maintenance du système de gestion des liquidités, notamment de l'interface entre le SIG, le logiciel OPICS et le système SWIFT; maintenance (y compris mise à niveau) des systèmes Chase Insight, OPICS et SWIFT pour continuer à bénéficier de l'assistance technique des fournisseurs;
- e) Maintenance du portail consacré aux remboursements des frais de voyage.

Tableau 28B.18

Ressources nécessaires : informatique financière

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 845,8	3 061,8	11	11
Autres objets de dépense	562,9	521,3	–	–
Total partiel	3 408,7	3 583,1	11	11
Fonds extrabudgétaires	5 961,0	8 824,7	16	17
Total	9 369,7	12 407,8	27	28

28B.43 Les ressources d'un montant de 3 583 100 dollars, en augmentation nette de 174 400 dollars, doivent permettre de financer le maintien de 11 postes, dont 6 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 5 postes d'agent des services généraux (3 061 800 dollars), et les autres objets de dépense (521 300 dollars) – services contractuels, frais généraux de fonctionnement, mobilier et matériel. L'augmentation de 216 000 dollars au titre des postes résulte de l'effet-report de la création d'un poste de la classe D-1 au cours de l'exercice biennal 2008-2009. La diminution nette de 41 600 dollars au titre des autres objets de dépense tient en grande partie à la baisse des dépenses prévues au titre des services contractuels.

- 28B.44 Cette composante est financée par des ressources extrabudgétaires d'un montant de 8 824 700 dollars correspondant à 17 postes (10 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux), dont les responsabilités consisteront à : fournir une assistance en matière d'opérations et d'applications à toutes les divisions du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; assurer un service d'assistance pour les activités courantes faisant appel aux modules financiers du SIG; apporter un appui aux bureaux hors Siège pour les questions concernant les modules financiers du SIG; assurer la mise en œuvre et la maintenance du logiciel budgétaire intégrée et du système de suivi des montants dus et des montants remboursés aux pays fournisseurs de contingents, conçus pour fournir un appui à la Division du financement des opérations de maintien de la paix; assurer la maintenance des systèmes essentiels utilisés par le Bureau – états de paie, assurance-maladie après la cessation de service, OPICS, SWIFT, Chase Insight, traitement de l'impôt sur le revenu et comptabilité générale – et fournir un appui aux systèmes des états de paie et de comptabilité utilisés hors Siège. Dans l'ensemble, le volume des ressources reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, à l'exception de l'augmentation anticipée des ressources au titre des opérations de maintien de la paix.

Tableau 28B.19

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7)

Le Comité consultatif rappelle sa position sur cette question, à savoir qu'il convient d'opérer une distinction entre la prestation de services fonctionnels aux organes intergouvernementaux et organes d'experts et la participation de fonctionnaires du Secrétariat aux travaux de ces organes (voir A/60/7, par. VIII.17). Il compte qu'à l'avenir, cette distinction sera respectée dans la présentation des produits prévus à ce chapitre du budget (par. VIII.34).

Les produits ont été présentés conformément à ce qui est prévu dans le cycle actuel de programmation, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation. Toutefois, dans un certain nombre de cas, la prestation de services fonctionnels suppose aussi la participation de fonctionnaires, les séances étant interactives.

Il est prévu de réviser le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, qui figurent dans la circulaire ST/SGB/2000/8 du Secrétaire général, en concertation avec le Bureau des services de contrôle interne et le Secrétaire général adjoint à la gestion et conformément aux décisions de l'Assemblée générale concernant les propositions du Secrétaire général relatives à la gestion axée sur les résultats présentées dans son rapport sur le dispositif de responsabilisation, la gestion globale des risques et le dispositif de contrôle interne, et le cadre de gestion axée sur les résultats (A/62/701).

L'Assemblée générale a reporté l'examen du rapport susmentionné à la reprise de sa soixante-troisième session.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif constate que la partie du chapitre 28 du projet de budget-programme consacrée au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ne comprend pas de section récapitulant les mesures prises pour donner suite à ses observations et recommandations. Le Comité consultatif compte que cette lacune sera comblée lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (par. VIII.35).

Comité des commissaires aux comptes
(A/63/5, vol. I, chap. II)

Le Comité recommande à l'Administration de poursuivre ses efforts pour préparer la consolidation ou la combinaison des états financiers de l'Organisation conformément aux normes IPSAS (par. 27).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en œuvre rapidement l'automatisation de la gestion des contributions, afin de permettre une gestion en temps réel de l'information sur les versements effectués par les États Membres (par. 41).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire concevoir le futur système automatisé de gestion des contributions de façon à ce que les notifications de mise en recouvrement rappellent le montant des derniers versements reçus et leur répartition, l'état des paiements dus et non payés et le mode de calcul du montant de la contribution (par. 47).

Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 contient des informations sur les mesures prises pour donner suite aux observations et recommandations du Comité consultatif.

En cours. La question est à l'examen; une firme extérieure et le Bureau des affaires juridiques ont été invités à donner un avis autorisé.

En cours. L'accès en ligne aux états de contributions (y compris aux données du SIG concernant les contributions, les crédits et les montants non acquittés) devrait être mis en place par étapes courant 2009. La première phase (automatisation de l'émission des avis d'encaissement) devrait être achevée d'ici à fin avril 2009.

La première phase de la mise en place du système automatisé de gestion des contributions est en cours. L'une des améliorations qu'il est prévu d'apporter au système automatisé est un module séparé pour les notifications de mise en recouvrement, et les recommandations concernant la présentation des avis de mise en recouvrement seront examinées et prises en considération dans la conception du système. Par ailleurs, la recommandation tendant à faire figurer des informations sur l'état des paiements dans les avis de mise en recouvrement a été appliquée : tous les avis émis depuis le 1^{er} janvier 2009 rappellent de manière uniforme les montants dus et non payés ainsi que les trop-perçus.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, d'envoyer aux États Membres des lettres de rappel globales à la fin de chaque trimestre afin d'augmenter le taux de recouvrement des contributions (par. 51).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des mesures pour garantir que les factures soient certifiées à temps, de manière que le paiement intervienne dans le délai de 30 jours après réception des biens ou services habituellement prévu dans le contrat (par. 54).

Le Comité recommande que l'Organisation adopte une stratégie de financement de ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite (par. 67).

Le Comité recommande à l'Administration de réexaminer la présentation de l'état des flux de trésorerie afin d'inclure les placements à court terme dans la trésorerie commune dans le solde total de trésorerie (par. 72).

Le Comité recommande à l'Administration de mettre en place pour l'ensemble de ses activités de coopération technique un dispositif de mesure des résultats comparable à celui exigé dans le cadre des projets du Compte pour le développement (par. 89).

Le Comité recommande que l'Administration revoie régulièrement ses objectifs d'étape en prévision de l'application des Normes comptables internationales du secteur public (par. 124).

Une fois que le module du système automatisé de gestion des contributions concernant les avis d'encaissement aura été mis en service, on s'emploiera, au second semestre 2009, à améliorer l'accès à l'information sur l'état des contributions en mettant en place un module de notification. On étudiera ensuite de quelle manière et à quelle fréquence les lettres de rappel globales devraient être envoyées.

En cours. On s'emploie actuellement à accroître le pourcentage de factures réglées dans un délai de 30 jours. Des interlocuteurs ont été désignés dans chaque département et dans chaque bureau afin de faciliter le suivi de la certification des factures. On étudie également des possibilités d'accroître la capacité de suivi automatisé des factures.

En cours. Un rapport sur la stratégie de financement sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

Les états financiers pour l'exercice biennal 2008-2009 seront établis en tenant compte de cette recommandation.

L'Administration met en place, pour l'ensemble de ses activités de coopération technique, un dispositif de mesure des résultats comparable à celui exigé dans le cadre des projets du Compte pour le développement.

En cours. La recommandation a été appliquée dans l'établissement des plans actuels de mise en place des Normes IPSAS [voir le premier rapport du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (A/62/806)].

Le Comité recommande à l'Administration, en vue de la mise en application des Normes IPSAS, de s'assurer que la Division de la comptabilité se prépare à comptabiliser en immobilisations les travaux d'entretien ou de rénovation réalisés sur les actifs de l'Organisation (par. 195)

L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle spécifie dans son état des versements à titre gracieux l'imputation comptable des paiements (par. 369).

Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que les rapports sur les cas de fraude ou de présomption de fraude transmis au Comité soient suffisamment étayés pour pouvoir être dûment exploités (par. 376).

Comité des commissaires aux comptes
(A/61/5, vol. I, chap. II)

L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité selon laquelle elle doit resserrer les contrôles en matière de certification et d'ordonnancement des avances sur frais de voyage au titre de l'indemnité journalière de subsistance et veiller à ce qu'une fonction du SIG permette de rejeter deux autorisations de voyage comportant le même bénéficiaire et la même description (par. 85).

L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité selon laquelle le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, en coordination avec le

Comme le Comité l'a noté au paragraphe 194 de son rapport, il ne serait pas réaliste de modifier les conventions comptables à ce stade. En outre, l'adoption partielle des Normes IPSAS prévoyant l'inscription à l'actif des frais de rénovation, au titre des immobilisations corporelles, serait contraire aux Normes comptables du système des Nations Unies et leur adoption intégrale ne serait pas possible étant donné la complexité et l'ampleur des travaux préparatoires que cela nécessiterait.

Toutefois, l'Administration a entrepris de mettre en place un système qui lui permettra de distinguer les dépenses à porter en immobilisations et celles à porter au budget du plan-cadre d'équipement, ce qui facilitera le passage aux Normes IPSAS.

Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité rend compte au Comité des versements reçus à titre gracieux à la fin de l'exercice biennal, comme le veut la règle de gestion financière 5.11. La recommandation sera appliquée en mars 2010 dans le cadre de la soumission au Comité des comptes de clôture de l'exercice biennal 2008-2009.

En cours. L'Administration révisé, avec l'aide du Comité, les formulaires standard servant à signaler les cas de fraude ou de présomption de fraude de manière à ce qu'ils permettent de recueillir toutes les informations nécessaires.

La mise en service du portail consacré aux demandes de remboursement de frais de voyage a démarré en mai 2008; le portail est à présent utilisé par 12 départements et bureaux et a déjà servi à traiter plus de 1 400 opérations. Les quelques départements et bureaux qui ne l'utilisent pas encore devraient le faire d'ici le troisième trimestre 2009.

Les ajustements auxquels a donné lieu l'inventaire physique de 2005 réalisé au Siège ont fait l'objet de rapprochements et, dûment autorisés, ils ont été inclus dans les informations sur les biens durables données dans les notes relatives aux états financiers 2006-2007. Les

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Service de la gestion des installations, devrait améliorer la tenue et la mise à jour de la comptabilité matières pour garantir une évaluation juste des biens durables dans les notes afférentes aux états financiers (par. 117).

Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de procéder plus rapidement à la clôture des fonds d'affectation spéciale restés longtemps inactifs (par. 142).

Le Comité recommande que l'Administration achève tous les projets d'informatisation restants, établisse à cette fin un calendrier précis portant aussi sur la mise en service des systèmes, et veille aux questions de contrôle lors de la mise au point des progiciels (par. 256).

Le Comité recommande à nouveau que l'ONU mette au point des outils informatiques appropriés pour la gestion de la trésorerie (par. 270).

Le Comité recommande que la Trésorerie, en coordination avec la Division de la comptabilité et le Service des contributions, envisage de réduire le nombre des comptes bancaires en ayant davantage recours à l'OPICS (par. 415).

ajustements auxquelles a donné lieu l'inventaire physique de 2008 ont mis en évidence la nécessité d'élaborer de nouvelles procédures plus rigoureuses, ce qu'a entrepris de faire le Service de la gestion des installations. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité continue de s'employer, avec le Service de la gestion des installations, à améliorer la fiabilité des informations sur les biens durables données dans les états financiers.

La Division de la planification des programmes et du budget et, au besoin, la Division du financement des opérations de maintien de la paix, examinent régulièrement la liste des fonds d'affectation inactifs et suivent l'état de ces fonds et les mesures à prendre avec les bureaux chargés de les administrer

La première tranche du projet ICOS est achevée et a été mise en service. La mise en place de la fonctionnalité de rapprochement bancaire prévue initialement dans la deuxième tranche du projet, telle que définie dans les projets de budget précédents, a démarré et devrait être achevée, pour partie, d'ici à 2009, et entièrement d'ici à décembre 2009. Les autres éléments de la deuxième tranche seront mis en place dans le cadre de la mise en service du progiciel de gestion intégré.

Les opérations de caisse liées aux investissements étant enregistrées et gérées dans le Système de contrôle intégré du traitement des opérations (OPICS), il est impératif que les outils informatiques de gestion de la trésorerie du Siège de l'ONU soient conçus à l'aide du système OPICS. Le projet ICOS va dans ce sens et devrait couvrir à la fois les opérations d'investissement et les opérations de trésorerie (on trouvera des informations sur l'état actuel du projet ICOS au paragraphe 256 du rapport du Comité).

La réduction du nombre de comptes bancaires fait partie des indicateurs de succès de la trésorerie, et des critères concernant cette réduction ont été établis formellement. La réduction du nombre de comptes est l'une des principales exigences formulées par la trésorerie concernant le progiciel de gestion intégré et nécessite l'approbation de la Division de la comptabilité et du Service des contributions.

Il est cependant à noter que des circonstances échappant au contrôle de la trésorerie, dans les pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix ou qui accueillent des bureaux extérieurs, programmes ou fonds de l'ONU, pourraient entraîner une augmentation du nombre de comptes bancaires nécessaires.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité recommande que la trésorerie automatise au maximum le contrôle de la suffisance des disponibilités dans le Système de contrôle intégré du traitement des opérations (par. 431).

Le Comité recommande que la trésorerie automatise toutes les procédures d'appariement et de rapprochement qu'exige la gestion de la trésorerie et des placements et qui s'imposent entre l'OPICS et le SIG (par. 441).

Le Comité recommande que l'Organisation des Nations Unies publie des instructions révisées concernant la gestion des fonds d'affectation spéciale pour faciliter la création de réserves opérationnelles (par. 800).

Comité des commissaires aux comptes
(A/59/5, vol. I, chap. I)

La Comité recommande que l'ONU examine les mécanismes de financement des montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (par. 47).

Le Comité recommande que l'Administration applique la procédure établie pour rendre compte des pertes liées à des placements, conformément à la règle de gestion financière 104.16 de l'Organisation des Nations Unies (par. 214).

Les opérations permettant de déterminer les montants à investir et à virer s'effectuent toujours manuellement. L'automatisation de la vérification de la suffisance des disponibilités fait partie des principales fonctionnalités exigées du progiciel de gestion intégré.

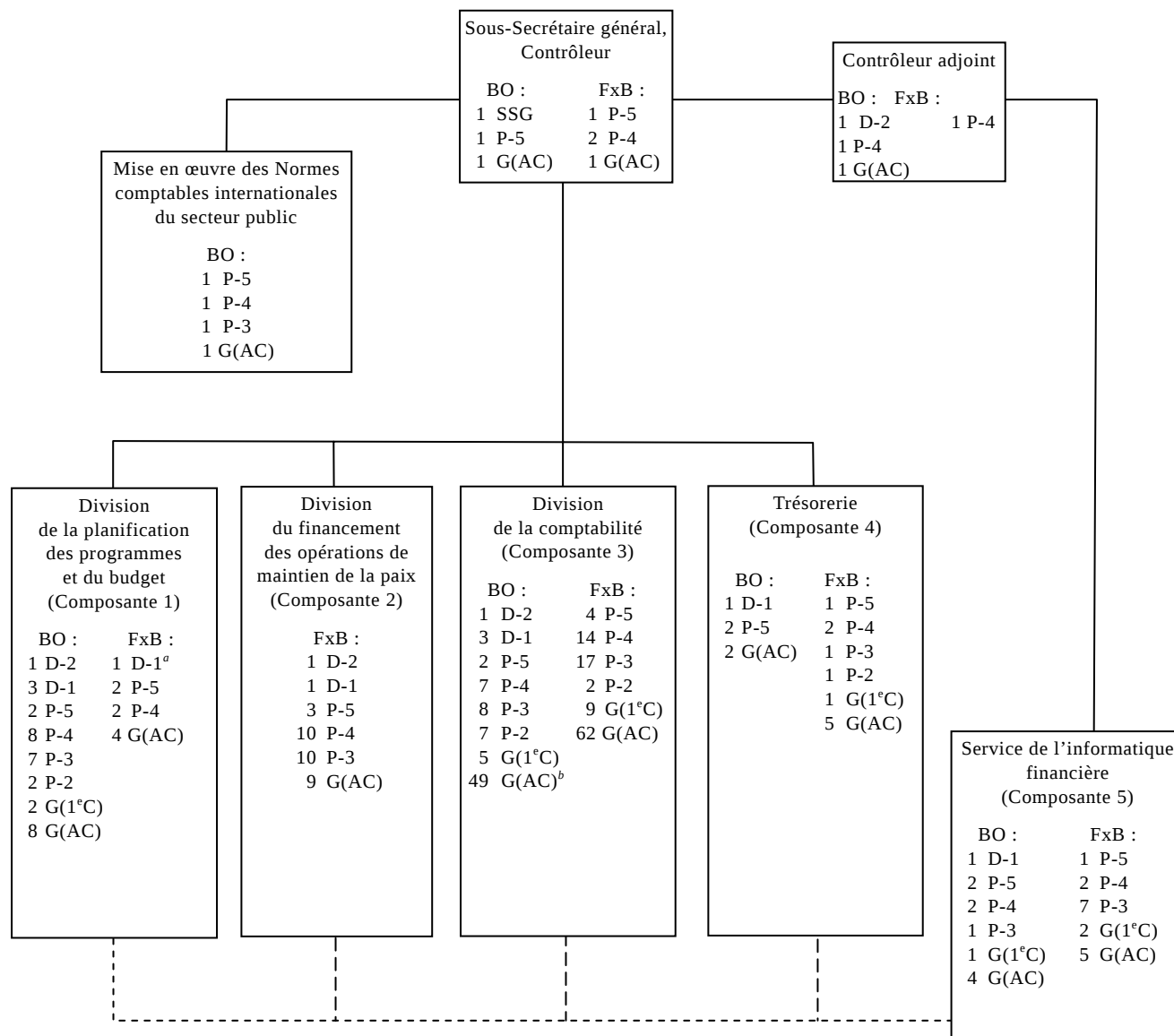
En cours. Le rapprochement des opérations de placement de l'OPICS et du SIG est réalisé quotidiennement.

Ainsi que le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année 2007 (A/63/327), l'élaboration du projet de réforme des fonds d'affectation spéciale se poursuit. Elle a toutefois bénéficié d'un rang de priorité moins élevé en raison de la mise en œuvre d'autres projets plus importants, dont le progiciel de gestion intégré, les Normes IPSAS, la gestion axée sur les résultats, l'application du principe de responsabilité, le système de gestion des risques et l'harmonisation du Règlement financier et des règles de gestion financière.

L'Assemblée générale a décidé de reporter à plus tard l'examen de la question du financement de l'assurance maladie après la cessation de service. Néanmoins, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été inscrits dans les états financiers de l'exercice 2006-2007. Une nouvelle proposition concernant cette question sera soumise à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

Le projet d'harmonisation du Règlement financier et des règles de gestion financière est en cours; selon le calendrier actuel, la plupart des examens et consultations internes devraient s'achever d'ici à la fin de 2009. Le Règlement et les règles ainsi révisés seront ensuite soumis à l'Assemblée générale pour approbation.

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité : organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SSG = sous-secrétaire général; G = agent des services généraux; 1°C = 1^{re} classe; AC = autres classes.

^a Détaché au Département des affaires économiques et sociales pour les questions financières concernant la coopération technique.

^b Un poste G(AC) détaché au Département des affaires économiques et sociales pour l'appui statistique fourni au Service des contributions (service fonctionnel du Comité des contributions et de la Cinquième Commission).